

DEPARTEMENT DE L'YONNE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement d'Avallon  
MAIRIE DE SAINT-MORE  
89270

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE 11 février 2016, à 18 H 30

**Membres présents** : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

**Absent non excusé** : Monsieur MILLEREAUX Vincent

**Secrétaire de séance** : Madame DUCHENNE Karine

-----  
Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Paiement contribution SDIS
- Location salle polyvalente à des administrés

**Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

### **1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **2°) Suivi des dossiers d'urbanisme (PC – DP – CU)**

- PC – Demande de permis de construire par Mr Colombini (annule et remplace le précédent)
- DP – Néant
- CU – Demande d'un certificat d'urbanisme pour la vente de la maison de Mr Crépeau.

### **3°) Suivi des commissions**

GEMAPI : Il est demandé que le maire de chaque commune siège à cette commission.

RPI : Les prévisions d'inscriptions pour la rentrée scolaire sont satisfaisantes.

### **4°) Nomination d'un délégué titulaire et suppléant commission Gemapi**

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que suite au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au parc naturel du Morvan il importe de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne Madame Monique MILLEREAUX en qualité de délégué titulaire et Monsieur Jean-Paul CULLIERE en qualité de délégué suppléant.

### **5°) Nomination d'un délégué titulaire et suppléant commission PLUI**

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la décision de prescription à l'élaboration d'un PLUI avec la CCAVM, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne Madame Monique MILLEREAUX en qualité de délégué titulaire et Madame Natacha LEBIGRE en qualité de délégué suppléant.

#### **6°) Mise à disposition place parking bus scolaire**

Suite à une plainte d'un administré concernant le stationnement du bus scolaire sur le chemin du port, Madame le Maire propose de matérialiser un nouvel emplacement sur le parking à côté de la mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette proposition.

#### **7°) Révision tarifs salle polyvalente et gîte**

**SALLE POLYVALENTE** : Etant donné qu'aucun travaux d'amélioration n'ont été faits, Madame le maire propose de ne pas augmenter les tarifs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Pour rappel, les tarifs de location pour la salle polyvalente communale seront :

- Week-end pour les habitants de Saint-Moré : 100 euros
- Week-end pour les extérieurs de Saint-Moré : 150 euros
- Journée pour les habitants de Saint-Moré : 70 euros
- Journée pour les extérieurs de Saint-Moré : 100 euros

**GITE COMMUNAL** : Vu les tarifs appliqués dans la région proche, il est proposé une augmentation des tarifs. Une élue indique que la proximité de la salle polyvalente peut occasionner des nuisances sonores.

**Après délibération, et à l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs du gîte.**

- Période haute (Juillet/août) : 200 € la semaine
- Période basse (avril-mai-juin-septembre-octobre) : 150 € la semaine
- Semaine du 14 au 21 Mai (vide-grenier) : 130 € la semaine
- Week-end (2 nuits) : 80 €
- Acompte de 30 %
- Caution : 300 €
- Forfait ménage : 70 €

#### **8°) Proposition achat parcelles D682 et D684 (terres de la Croix)**

Ces 2 parcelles étant situées de part et d'autre des terrains de la commune aux terres de la croix (au-dessus du terrain de foot). Il est judicieux d'en faire l'acquisition pour devenir propriétaire de l'ensemble du terrain.

Parcelle D682 appartenant à Mr Demars d'une superficie de 601m<sup>2</sup>.

Parcelle D684 appartenant à Mr Demars et Mme Lecoq d'une superficie de 749m<sup>2</sup>.

**Après délibération, le conseil municipal accepte d'acheter ces 2 parcelles au prix de 6€68 le m<sup>2</sup>.**

#### **9°) Fin de bail Juin 2016 Société Chasse de Saint Moré et demande de renouvellement**

Madame le Maire fait la lecture d'un courrier motivant la demande de renouvellement du bail de chasse pour les bois communaux à la société de chasse de Saint-Moré (président : Mr Gilles DREUX).

Il est proposé de renouveler ce bail à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 pour une période de 9 ans, sur un total de 332 ha, à 13€62 l'hectare. Il conviendra de mentionner dans le cahier des charges : pas de nombres de chasseurs limités, obligation d'entretien des lignes, sous-location interdite.

Il est rappelé que les bois non soumis restent à la disposition des habitants de la commune.

**Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce renouvellement avec les conditions citées ci-dessus.**

#### **10°) Facture eau (Mr et Mme Chognon "Chalet de la Cure")**

Un défaut de fonctionnement a été constaté lors du dernier relevé de compteur pour cet abonné ce qui a engendré une forte consommation d'eau. Le compteur a été changé par Veolia en Novembre 2013 et à la demande de Madame le Maire, Veolia est ré-intervenu en début d'année pour le changer à nouveau. A titre exceptionnel dû à ce défaut, il est demandé de revoir la consommation de 2015.

**Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valoriser la consommation d'eau pour l'année 2015 sur une moyenne des consommations de 2007 à 2014 soit 236 m<sup>3</sup>.**

#### **11°) Projet de pâturage ovins sur la Côte de Char (Conservatoire et Natura 2000)**

Une réunion d'information aura lieu le 23/02/16 avec les élus et le conservatoire afin de prendre une décision lors du prochain conseil municipal.

### **12°) Devis Veolia maintenance sonde de turbidité et remplacement de 2 crépines**

Veolia propose un devis pour la maintenance annuelle de la sonde de turbidité (démontage de la sonde et remplacement des joints) pour un montant de 506 € 34 TTC.

Lors du dernier nettoyage des réservoirs, Veolia a constaté que les crépines situées dans les cuves étaient en très mauvais état. Veolia propose un devis pour la fourniture et le remplacement de ce matériel pour un montant de 471€86 TTC. Il est précisé que cette intervention ne pourra se faire qu'au prochain nettoyage.

Après délibération, le conseil municipal accepte ces 2 devis.

### **13°) Projet de révision Statuts voirie CCAVM**

Suite aux modifications de la voirie intercommunale par la CCAVM, l'entretien de la route menant à la déchetterie de Montillot (sortie de St-Moré jusqu'à la croix après la D650 appelé "chemin neuf") revient à la commune. Madame le Maire se propose de rencontrer le président de la CCAVM pour que cette partie de la route reste à la charge de la CCAVM.

Il leur sera aussi demandé de terminer les travaux de voirie commencés en 2013 (de la croix à la D650 – mitoyenneté avec Arcy/Cure).

### **14°) Achat d'un véhicule utilitaire**

Un véhicule utilitaire (Peugeot Partner) a été acheté pour un montant de 2780€.

### **15°) Achat remorque et tronçonneuse pour agents d'entretien**

Des devis seront demandés pour l'achat d'une remorque et d'une tronçonneuse.

### **16°) Achat porte coulissante salle du conseil**

Suite à la création d'un placard dans la salle du conseil, il est nécessaire de commander des portes.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 319€64 TTC.

### **17°) Demande utilisation du quart des crédits inscrits en section d'investissement au budget précédent (2015)**

Compte tenu des achats prévus par la commune avant le vote du budget primitif, il est demandé aux élus leurs accords pour inscrire au budget de 2016 les sommes suivantes : 16000 € en section d'investissement afin de pourvoir en autres aux achats du véhicule utilitaire, remorque et tronçonneuse.

Après en avoir délibéré, les élus donnent leur accord.

### **18°) Démarrage étude diagnostic réseau eau potable par Bios**

Madame le Maire indique que des réunions seront programmées prochainement et qu'il est indispensable que des élus participent à celles-ci.

### **19°) Réflexion sur projets travaux 2016 à 2020**

Compte tenu de la baisse des dotations et du devenir des communes dans les années prochaines, Madame le Maire propose aux élus les grandes lignes de travaux importants à effectuer sur la commune d'ici 2020 à savoir :

- Réfection de la toiture de l'église et rénovation de la sacristie
- Secrétariat de la mairie
- Rénovation de la salle polyvalente
- Gîte (à côté de l'ancien presbytère)
- Enfouissement des réseaux

### **20°) Paiement contribution SDIS**

Madame le Maire fait part de la notification du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui demande une modification sur les modalités de recouvrement de la contribution au fonctionnement de celui-ci.

Pour 2016, il est demandé un recouvrement mensuel au-lieu d'un recouvrement annuel.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette modification.

### **21°) Location salle polyvalente à des administrés**

Madame le Maire indique que Mr et Mme Bournonville ont loué la salle polyvalente pour un week-end et propose la gratuité de cette location en échange de services rendus à la commune (gestion des drapeaux et commandes des gerbes de fleurs pour les cérémonies).


Après délibération, le conseil municipal accepte cette décision.

## 22°) Questions ou informations diverses

- Madame le Maire indique que le chauffe-eau du presbytère est HS. Celui-ci sera changé par l'agent d'entretien.
- Mr OLIVETTI indique qu'il y a un dysfonctionnement de l'éclairage public sur la RD606.
- Mr OLIVETTI alerte les élus sur la conduite dangereuse des véhicules sur la RD606 et demande une étude pour la mise en place de radars pédagogiques. Des devis seront demandés.
- Madame le Maire fait la lecture d'un courrier adressé par une famille pour la demande d'une dérogation scolaire pour 2 enfants (un en école primaire et un en école maternelle sur Avallon). Il est rappelé qu'une demande de dérogation a été refusée par la commune pour l'année 2015 et qu'il est nécessaire de privilégier nos écoles pour ne pas qu'elles disparaissent.
- Melle LEBIGRE demande s'il serait possible que la CCAVM organise un ramassage groupé pour l'évacuation des anciens containers d'ordures ménagères. Renseignement sera pris auprès du service compétant de la CCAVM.

Séance levée à 21h00.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 16/02/2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

  
Mairie de Saint-Moré  
Monsieur MILLEREAUX